

LE VOILE DÉBORDE SUR L'INTÉGRATION

Alors que les Eglises chrétiennes refusent une loi «laïque», Fillon s'oppose à la «discrimination positive» et prône «l'assimilation».

Les chrétiens de France ne veulent pas d'une loi sur le port de signes religieux à l'école et entendent le faire savoir. Hier, Jean-Pierre Ricard, président de la Conférence des évêques, Jean-Arnold de Clermont, président

de la Fédération protestante, et Emmanuel Adamakis, président de l'Assemblée des évêques orthodoxes, ont remis une lettre à Jacques Chirac. Dans ce texte, ils regrettent le retour d'une laïcité de combat qui voudrait constituer des espaces «*vidés du religieux*», se prononcent contre une «*loi ressentie comme discriminante*» par les musulmans. Et rappellent que «*le véritable enjeu est la réussite de l'intégration*».

Intégration? Le gouvernement en parle lui aussi, comme s'il lui fallait manier la carotte et le bâton. François Fillon a annoncé hier, devant le Haut Conseil à l'intégration, le dépôt «*avant l'été*» d'un projet de loi qui «*affirmera le cadre républicain de l'intégration*». Une autorité administrative indépendante de lutte contre les discriminations devrait notamment être créée. Etabli sur la base du rapport de la Commission sur

l'application du principe de laïcité dans la République présidée par Bernard Stasi, ce texte sera remis au Premier ministre avant la fin du premier trimestre 2004. Pour François Fillon, en effet, l'intégration est en panne. Le ministre a parlé de «*relatif échec*». Et cela n'est pas sans risque pour la cohésion nationale, cette panne alimentant «*les foyers identitaires*».

Mérite. Au passage, le ministre des Affaires sociales s'est livré à une charge nourrie contre Nicolas Sarkozy, son principal rival pour la succession de Jean-Pierre Raffarin à Matignon, qui a toujours été très sceptique sur l'opportunité de légiférer sur le voile. François Fillon a affirmé son opposition au principe de «*discrimination positive*» prôné par son collègue de l'Intérieur. Son projet de loi, à lui, privilégiera «*l'appui au mérite*». Selon lui, la discrimination positive est, non seulement, «*techniquement, juridiquement et politiquement inconcevable*», mais elle «*fragilise l'unité nationale*», «*prend acte des communautarismes au lieu de les transcender*», «*renvoie les individus vers une condition identitaire non citoyenne*». Enfin, coup de pied de l'âne, elle «*tourne le dos au projet même d'intégration républicaine*». Vendredi, c'est le chef de l'Etat lui-même qui,

de Tunisie, avait sèchement rejeté le concept américain de discrimination positive: «*Ce n'est pas convenable*», avait-il assené.

Plutôt que d'intégration, le ministre des Affaires sociales parle d'ailleurs d'«*assimilation*», dénonçant la «*part belle*» faite depuis les années 80 au «*différentialisme*», «*anti-chambre du communautarisme*». Avec ce terme d'assimila-

tion, Fillon met les pieds dans le plat.

Discours ferme. Les membres du Haut Conseil à l'intégration ont d'ailleurs réagi à ce mot, l'obligeant à préciser sa pensée. Longtemps tabou, le concept d'assimilation sous-entend en effet l'arasement de toute différence culturelle. Expliquant qu'il s'agit de «*montrer que le gouvernement voulait aller très loin*», François Fillon a précisé que son objectif n'est pas «*de nier le rôle des communautés*», ajoutant que «*jusqu'à présent on n'a pas mis assez l'accent sur le danger du communautarisme, le discours se doit d'être un peu plus ferme dans l'autre sens*».

Interrogé sur les propos de François Fillon, Nicolas Sarkozy a refusé de commenter ce qu'il qualifie de «*petite polémique*». ◀

CATHERINE COROLLER

Des conflits pas plus nombreux, mais plus durs

Combien de voiles à l'école? Seuls les cas à problèmes sont recensés

Le voile à l'école, combien de divisions? La commission Stasi rendra jeudi ses conclusions et Jacques Chirac enchaînera le 16 ou le 17 sur ses recommandations, en l'absence de tout chiffre du phénomène. L'Education nationale avoue qu'elle n'a «rien de rien» et renvoie sur Hanifa Chérifi, médiatrice dans ces affaires, qui ne relève que les cas à problèmes (150 par an, selon elle) et estime que «les conflits durs sont aujourd'hui résorbés». Une enquête plus précise a bien été demandée à l'Inspection générale mais elle est annoncée «plus qualitative que quantitative» et ne sera bouclée qu'en février.

«**Durcissement**». Au ministère de l'Intérieur aussi, on ne recense que les «cas qui posent question». On en dénombre 1253, dont «20 qui sont allés au *clash*». Autre indicateur: la commission d'appel des conseils de discipline de l'académie de Créteil n'a été saisie que de

quatre cas en deux ans. Au total, en France, quelques centaines d'établissements du secondaire au plus seraient concernés (sur 11300), mais les problèmes apparaissent dans le primaire.

Pas une déferlante. Explication par une principale de collège de Seine-Saint-Denis: «Nous sommes mieux organisés qu'il y a dix ans. Je sais que si je donne le doigt, je me ferai manger le bras. Alors je mets le holà tout de suite.» Pour autant, elle ne relève «pas plus de cas qu'il y a cinq ans». Idem du côté de Creil, foyer de la première «affaire» en 1989, ou dans d'autres établissements de Seine-Saint-Denis, département qui, avec l'Alsace et le Nord-Pas-de-Calais, concentrerait l'essentiel des cas.

Les chefs d'établissement relèvent en re-

vanche «un durcissement des familles». Il y a dix ans, ni avocats ni associations à l'horizon en cas de conflit. Aujourd'hui, ce serait courant. Le raidissement est également sensible dans les salles des professeurs, «notamment depuis la rentrée», selon un proviseur de lycée parisien, qui a dû modifier son règlement intérieur «à la demande des enseignants». Les politiques auraient-ils joué les pompiers pyromanes? C'est ce que pense ce chef d'établissement de l'Oise: «C'est un mauvais coup d'avoir relancé ce débat. A minima, il n'y a pas plus de problèmes qu'avant.»

Qui dit vrai? D'abord, l'info ne remonte pas car on ne demande pas aux chefs d'établissement de signalement systématique. Ensuite, la notion de signe «ostentatoire» charrie toutes les interpréta-

«J'ai l'impression d'être au front, avec en face des gens très organisés, dont l'objectif est de bousculer l'école.»

Un proviseur

tions. «On se bat sur la signification de quelques centimètres de cheveux ou d'oreilles trop recouverts», déplore une principale. C'est pour cette raison que le syndicat majoritaire des chefs d'établissement (SNPDEN) demande une loi dans laquelle l'expression «signes visibles» serait substituée à celle de «signes ostentatoires». «Le seuil de tolérance est variable selon les établissements», confirme un proviseur. Vous ne chiffrerez jamais. Un de ses collègues a tranché dans le vif: il prohibe le port de tout couvre-chef, «casquettes Nike comprises!». Mais, ailleurs, on change de classe les élèves voilées quand un enseignant regimbe. Loi ou pas loi, tous les chefs d'établissement plaident donc, au moins, pour une homogénéisation des pratiques.

Quelques certitudes émergent tout de même de ce magma d'empirisme. Les établissements qui installent sur la durée la «tolérance zéro» semblent moins soumis aux tentatives de grignotage, y compris dans des zones a priori très exposées, alors que des établissements plus fluctuants, même dans des quartiers moins exposés, peuvent avoir plus de problèmes. Quelques quartiers seraient soumis à des attaques en règle – «j'ai l'impression d'être au front, avec en face des gens très organisés, dont l'objectif est de bousculer l'école», lâche un proviseur. Les jeunes filles mises en présence de normes changeantes y perdent leur latin: pourquoi accepte-t-on le voile ici, le bandana là, rien du tout ailleurs?

Provocation. Le dialogue fonctionne dans la plupart des cas. Le voile n'est qu'une manifestation marginale de replis communautaires qui s'installent parfois jusque dans les classes, à travers la contestation de la Shoah ou de l'enseignement de Tartuffe par des garçons; mais aussi à travers le refus de la mixité ou la multiplication de certificats médicaux de complaisance pour dispenser de sport des jeunes filles, autant de phénomènes qui «remontent» encore moins que le port du voile. La médiatisation des «affaires» produit des effets immédiats: après celle d'Aubervilliers, à la rentrée, plusieurs établissements ont signalé des jeunes filles voilées «par provocation». Quant à la dernière certitude, elle touche à ce qui constitue peut-être le principal problème du voile: que l'Education nationale, quatorze ans après la première «affaire», soit encore incapable d'offrir un panorama exhaustif et raisonné de la question. ◀

EMMANUEL DAVIDENKOFF

Les partisans du voile se réfèrent au Coran et à la Sunna pour en justifier le port. **Le Coran**, source principale de l'islam, contient les révélations faites par Dieu à Mahomet. Il se compose de sourates elles-mêmes divisées en versets. **La Sunna** est une source secondaire. C'est le recueil des actes et paroles (hadiths) de Mahomet.

«Et dis aux croyantes de baisser leur regard, de préserver leur chasteté et de ne montrer de leurs atouts que ce qui en paraît et qu'elles rabattent leur voile sur leur poitrine...»
Sourate 24

«Ô Prophète! Dis à tes épouses, à tes filles et aux femmes des croyants de ramener sur elles leurs grands voiles: elles en seront plus vite reconnues et éviteront d'être offensées. Allah est Pardonneur et Miséricordieux.»

Sourate 33

«Traitions du voile, oui, j'y suis favorable, mais ne nous laissons pas entraîner pour autant à mettre tout signe de conviction religieuse hors là loi...»

(Le président de l'UDF, François Bayrou)

«Asma, la fille d'Abu Bakr, entra chez le Prophète vêtue de vêtements transparents. C'est alors qu'il se détourna d'elle et lui dit: "Ô Asma, quand la fille devient pubère, il ne convient pas de voir d'elle une autre partie que celles-ci (et il lui indique le visage et les mains).»»

Nouveau mois de suspension

C'est la sanction que le conseil de discipline de mairie de Paris a prononcée hier contre la fonctionnaire qui s'était mise à porter le voile après sa titularisation. L'intéressée, qui refuse d'ôter son foulard, réclamait, elle, sa révocation.

«Le bâton de la religion, ça marche»

Dans une cité de Saint-Denis, des associations luttent contre les dérives islamistes.

C'est une cité comme il en existe beaucoup en banlieue de grandes villes. 13 bâtiments de taille moyenne et 750 logements. Située à quelques pas du centre-ville de Saint-Denis (93), la cité Gabriel-Péri a vu le nombre de femmes voilées augmenter de façon régulière ces dernières années. «On en croise de plus en plus dans les rues», constate Nassera Oussekiné présidente de l'association Voix d'Elles Rebelles dont les locaux sont situés au rez-de-chaussée d'un immeuble de la cité. La «laïcité qui s'inscrit dans les valeurs de la République» est mise à mal par des réflexes de repli

identitaire et un développement du communautarisme. Les manifestations extérieures de ces phénomènes sont nombreuses: trois librairies considérées comme «intégristes» ont été créées et des lieux de prière «sont tenus par des fondamentalistes». Et tout le monde raconte qu'il arrive de croiser des femmes en burqa à l'hypermarché du coin.

Dans le square au bas des immeubles, hier après-midi, quatre mamans voilées avec des poussettes. Inabordable. Comme le sont les personnes qui tiennent les deux ou trois cafés alentour. «Ça ne m'intéresse pas», répond un commerçant d'origine maghrébine du secteur. Une jeune fille âgée de 19 ans affirme, elle, que

«trois copines» se sont mises à porter le voile. Elle en connaît aussi dans son lycée professionnel: «En tout, elles sont une dizaine.» Il y en aurait autant dans chacun des deux lycées publics du quartier: «Cette question suscite de plus en plus de débats entre enseignants», dit l'un d'entre eux qui préfère conserver l'anonymat. A Paul-Eluard, la présence de quatre filles voilées dans une classe a attisé les polémiques à la rentrée. A Suger, «une dizaine de filles ont un foulard, mais en classe elles l'enlèvent et, en dessous, elles ont une sorte de bandeau», explique la mère d'une élève. Les foulards sont de plus en plus couvrants et souvent noirs. Les femmes voilées ne sont venues qu'une fois à Voix d'Elles Rebelles, pour leur demander d'intercéder auprès de la mairie afin d'obtenir des horaires de piscine spécifiques, séparés de ceux des hommes. Pas d'accord, a répondu l'association: «Nous, on est pour la mixité.»

Caricature. La montée du communautarisme les préoccupe. «Quand on voit le nombre de femmes voilées en ville, on peut s'alarmer. Moi, j'ai le flip des islamistes», affirme Nassera Oussekiné. Fait original: cette association de femmes compte quelques hommes. Parmi eux, Mohamed, un jeune du quartier. Vendredi, lors d'une discussion, il s'est lancé dans une tentative de justification du voile. «Je ne crois pas que

ce soit une connerie. Si tu prends deux femmes identiques, une en minijupe toute maquillée et une autre avec le voile, celle qui suscitera le plus de respect c'est la femme voilée.» Il se fait rabrouer par ses amies de l'association. «T'es obligé de caricaturer la femme non voilée pour justifier le voile», dit l'une; «si on comprend bien, les femmes doivent se voiler parce que les hommes ont une quèque»», ajoute une autre. Fermez le ban. ●●●

●●● Houria, une infirmière d'une trentaine d'années, raconte que dans l'hôpital voisin d'Aubervilliers où elle travaille, «des femmes voilées refusent de se faire examiner par des médecins hommes». Elle aussi a vu des jeunes filles qu'elle connaissait se voiler. Au-delà de l'apparence vestimentaire, certains ont du mal à reconnaître des copains de longue date. «Moi, mon meilleur ami, quand il me parle, je ne le reconnais plus», se désole Julien, autre membre de Voix d'Elles Rebelles. Explication: l'ami en question a fait un séjour en prison. Les islamistes l'ont soutenu dans cette épreuve. L'homme a basculé de leur côté. «Ils ont beaucoup plus de moyens que nous. Dans nos quartiers, il y a des gens intelligents qui se servent de gens qui sont perdus. Quand quelqu'un te fait peur avec le bâton de la religion, ça marche.»

Cours d'arabe. Pour amener les filles à porter le voile et les garçons à devenir des musulmans pratiquants, les religieux qui font du prosélytisme utilisent des chemins

détournés. L'un d'eux consiste à dispenser des cours d'arabe gratuits. Les inscriptions sont prises dans les librairies musulmanes. Toutes choses qui attirent les parents. Mais, très vite, les «enseignants» passent à autre chose. Et quand la famille s'en rend compte, il est souvent trop tard. «Parfois des parents croyants sont eux-mêmes complètement dépassés par les

pratiques religieuses de leurs enfants: ils n'écoutent plus de musique, les filles se voilent et ne serrent plus la main des hommes pour les saluer...», raconte-t-on dans la cité.

Ouardia, une femme d'un autre quartier de Saint-Denis, préside Miroir et Différence, une association très impliquée dans l'action sociale à Saint-Denis. Elle est très sévère sur l'attitude des pou-

voirs publics: «*Il y a vingt ou trente ans, on a refusé à nos parents le droit de pratiquer leur religion dignement. On ne les a pas laissés s'intégrer.*» Elle raconte aussi les nombreuses discriminations dont sont victimes les jeunes. «*Ils sont malvus, maltraités par la police, ont du mal à trouver du travail. Du coup, le voile ça sert à protester. A faire ressortir qui on est.*» Enfin la politique de la

ville telle qu'elle est menée actuellement est âprement contestée. «*Avant de s'occuper des bâtiments, des façades, il faudrait d'abord commencer à donner des moyens aux associations qui font du travail sur le terrain. Parce que si on veut inverser ce qu'il se passe aujourd'hui, c'est le seul moyen*», affirme les associations de Saint-Denis. ◆

TONINO SERAFIN

Des foulards très ordinaires à la Réunion

Dans ce département français, les filles portent sans problème le «châle» en classe.

Saint-Denis de la Réunion correspondance

Alma et Lila Lévy étudieraient à la Réunion et non à Aubervilliers, elles n'auraient pas été exclues de l'Education nationale. La polémique qui secoue la métropole sur le voile islamique n'a pas atteint ce département d'outre-mer, où l'on compte environ 35000 musulmans pour une population de plus de 700000 personnes. Ici, c'est par dizaines que les jeunes filles adoptent le foulard dans les salles de classe sans être inquiétées. Ce qui explique les réticences des Réunionnais face à une loi qui, selon Vincent Défaud, président du Parti fédéraliste de la Réunion, remettrait «*en cause l'unité de [leur] île*».

Shamira, 15 ans, est en seconde au lycée Leconte-de-Lisle, un établissement public réputé de Saint-Denis. Un «châle» vert foncé – l'expression est ici préférée au terme trop connoté de foulard islamique – couvre ses cheveux, une tunique jaune cache son pantalon. «*Il n'y a qu'en sport où je suis obligée de retirer mon châle; sinon, je le garde, les profs ne me disent rien*», se félicite la lycéenne. A ses côtés, Zaynab, en 1^{re} STT option gestion, approuve de la tête couverte d'un châle marron: «*C'est un choix personnel. Je le porte depuis la rentrée et maintenant, quand je ne l'ai plus, il me manque quelque chose.*» Djamilia, également en 1^{re}, ne porte le voile que pendant le ramadan. «*Chacun est libre de faire ce qu'il veut, c'est cela qui est bien à la Réunion*», dit-elle simplement, entourée de copines au look très différent. Une ado porte un haut qui laisse son nombril apparent, une autre une tenue gothique, avec rouge à lèvres et vernis à ongles noirs, sans oublier le bracelet à clous... «*Je ne me sens pas différente, assure Shamira. Apart quelques cas, même quand on voit le string dépasser du pantalon, ça ne me choque pas.*»

«**Les profs sont cool.**» Les élèves qui portent le foulard à la Réunion sont soit des «Zarabes», terme employé ici pour désigner, les musulmans d'origine indienne, soit des jeunes originaires des voisines Comores ou de Mayotte, l'île française de cet archi-

pel. C'est le cas d'Anfuza, Naïma et Aminata, en 4^e au collège Reydellet, un établissement populaire de

Saint-Denis. «*Par respect de la religion*», elles portent le foulard ou un bandana. «*Les profs sont cool.*» Liez, comme c'est parfois le cas en métropole, foulard et extrémisme les fait exploser de rire. Il faut dire que Naïma ne craint pas d'associer son couvre-chef à un tee-shirt où les seins nus de la chanteuse Janet Jackson sont à peine couverts par des mains d'homme...

«**Pas de prosélytisme agressif.**» Les parents d'élèves refusent eux aussi «*une polémique là où il n'y en a pas*», selon les termes de Patrick Piccardo (Peep). Ils parlent, à l'instar d'Hervé Lauret (FCPE), de «*société multiethnique*» et d'«*exemple pour la France*». Même le recteur, Christian Merlin, ne trouve rien à redire. «*La société réunionnaise est marquée par une tradition de respect mutuel des religions. Il n'y a pas de prosélytisme agressif chez les élèves, ni de crispation des équipes pédagogiques. Le principe de la laïcité n'est pas remis en cause. Les Réunionnais ont su façonner un équilibre, certes fragile, je les en félicite.*»

Les syndicats d'enseignants sont plus divisés. «*Le foulard n'a pas sa place dans les collèges et les lycées de la République. L'idéal laïque exige que l'école se refuse à être le lieu de l'expression d'une mosaïque d'identités*», écrit Albert-Jean Mougain, du Snalc. Le ton est plus nuancé à la FSU. «*Notre position officielle est de refuser les signes distinctifs à l'école. Mais à partir du moment où le port du foulard n'est pas un message ostentatoire, il n'y a aucune raison de le rejeter*», dit Vincent Cellier, secrétaire académique de la fédération. La position de l'Unsa-Education ne varie guère. Pour Marie-Claire Hoareau, «*le port du foulard n'a pas le même sens qu'en métropole. C'en est pas perçu comme un étendard religieux*». Elle est cependant plus réservée lorsqu'il s'agit de collègues.

A la medersa de Saint-Denis, la seule école coranique de France sous contrat avec l'Education nationale, deux enseignantes portent le foulard. Mais il s'agit d'une école privée. En revanche, dans une école pu-

blique élémentaire de l'est de l'île (1) la directrice porte un turban noir qui lui couvre les cheveux. «*Cela fait maintenant dix ans. Depuis un pèlerinage à La Mecque*», indique l'enseignante, qui a souhaité rester anonyme, «*par modestie*». «*Mon inspecteur était très tolérant. Maintenant, c'est entré dans les mœurs de l'école.*» Quant au recteur, s'il estime qu'«*en principe, les professeurs ne doivent afficher aucun signe religieux*», il convient: «*Ce châle témoigne d'une certaine affirmation religieuse, mais puisqu'il est accepté par la communauté éducative, cela ne me gêne pas excessivement.*»

«**Personne ne parle du tika**». Ce modèle réunionnais n'est cependant pas si idyllique. Nakida, collégienne, regrette l'attitude de deux de ses professeurs. «*Ils n'aiment pas que je porte le foulard, des fois, cela me décourage.*» Certains enseignants estiment en outre que les élèves subissent le poids des traditions religieuses. «*Quand on va à la medersa depuis l'âge de 5 ans, le matin avant les cours et le soir après l'école, est-on vraiment libre?*» s'in-

terroge un prof de gym. La question agace les musulmans, qui déplorent que seul l'islam soit pointé du doigt. «*Je ne le souhaite pas, mais je remarque que personne ne parle du tika*», souligne la directrice qui porte le voile. Le tika, ou poutou, est un cercle rouge peint sur le front des filles et des femmes tamoules de la Réunion, de religion hindouiste.

Quoi qu'il en soit, dit Raymond Mollard, ex responsable du Snes, «*il y a tellement d'autres problèmes éducatifs [à la Réunion] qu'on ne s'oppose pas à une application compréhensive et œcuménique de la laïcité*». Et Reynaldo Montserrat, directeur d'école dans l'est de l'île, d'ajouter: «*Qu'est-ce qu'on en a à foutre de ce faux débat? Moi, j'ai dû expliquer à des parents qu'ils n'auraient pas dû faire dormir leur enfant dans un bidon, une niche pour chien, parce qu'il a eu des mauvais résultats. Alors le foulard islamique, franchement, j'ai bien d'autres problèmes...*» ◆

LAURENT DECLOITRE

(1) A la demande de la directrice, le nom de l'école n'est pas mentionné.